

Comment contrer le boom des médicaments illégaux sur Internet

■ La vente en ligne de médicaments croît fortement. Un label apparaîtra le 1^{er} juillet.

Pour se procurer un médicament, les Belges, comme les Européens en général, ont de plus en plus souvent recours à Internet. La pratique n'est pas nécessairement mauvaise, mais elle comporte des risques, d'autant plus grands si le patient ne se fait pas conseiller par un professionnel de la santé. Inquiet du boom de la vente en ligne de médicaments et particulièrement de régimes minceur, le député MR Philippe Goffin a interrogé la ministre fédérale de la Santé publique, Maggie De Block (Open VLD).

Celle-ci partage entièrement les craintes de l'élu réformateur. Dans sa réponse, M^{me} De Block confirme que l'augmentation des médicaments vendus sur Internet est générale et concerne notamment ceux qui sont destinés à maigrir. Et parmi les produits vendus en ligne, une part croissante sont illégaux.

"En 2014, écrit-elle, les paquets postaux saisis contenant des médicaments illégaux ont doublé par rapport à 2013. Et pour les cinq premiers mois de 2015, on observe déjà une hausse de 60% des interceptions par rapport aux cinq premiers mois de 2014."

Inde, Singapour, Turquie

Renseignements pris auprès de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), ce sont pas moins de 3 781 colis qui ont été saisis en 2014 en Belgique, chaque colis contenant une seule ou de multiples boîtes de médicaments. En 2013, on en était 1 989 saisis, tandis qu'en 2012 et 2011, on en avait compté un peu

plus d'un millier (1 072 et 1 078). Conclusion de la ministre De Block : *"L'augmentation est énorme et préoccupante."*

Ceci dit, face au phénomène, les autorités ne restent pas les bras ballants. Chaque année depuis huit ans, Interpol coordonne une opération européenne d'une semaine dénommée Pangea, durant laquelle les douanes et les inspecteurs des agences nationales mettent le paquet pour débusquer les colis douteux. Lors de la dernière opération du genre, il y a une dizaine de jours, l'AFMPS a récolté 62 colis en Belgique.

L'autre volet du combat, c'est l'information du public sur les risques liés à la consommation de médicaments d'origine douteuse. A ce niveau, un nouvel outil sera disponible dès le 1^{er} juillet prochain. Il s'agit d'un logo (voir ci-dessous) qui devra figurer sur le site web des officines dignes de confiance, c'est-

à-dire ayant été agréées par les autorités pour la vente en ligne. En cliquant sur le logo, le patient sera renvoyé vers le site de l'AFMPS et particulièrement sur le nom de la pharmacie concernée, figurant dans une liste de pharmacies sû-

3781

COLIS SAISIS EN 2014

Lors de l'année 2014, 3 781 colis contenant des médicaments illégaux ont été saisis en Belgique.

res. En Belgique, signale l'AFMPS, près de 200 pharmacies disposent d'un site de vente en ligne notifié.

Chaque pharmacie en ligne établie sur le territoire de l'Union européenne devra afficher le logo en question pour être considérée comme sûre. Ce qui devrait considérablement réduire le risque pour le patient de se fournir en produits douteux. Ce risque ne tombera cependant pas à zéro. Les officines en ligne hors UE ne sont pas concernées. Et lors de la dernière opération Pangea, les colis provenaient d'abord d'Inde, de Singapour ou de Turquie. La circulation de médicaments illégaux a encore de beaux jours devant elle.

Laurent Gérard